

Paris, le 29 octobre 2007



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le SEDIF dénonce les partis pris de la nouvelle enquête UFC-Que Choisir sur l'eau et réaffirme ses engagements en faveur de la qualité et la sécurité

Une fois de plus, l'UFC-Que Choisir s'en prend au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, sur la base de calculs erronés et sans réelle compréhension des métiers de l'eau. Le SEDIF dénonce en particulier :

- **la prétention de Que Choisir à définir un « juste prix » pour l'eau potable partout en France**, alors que le service de l'eau est un service public local, soumis à des conditions très variables selon les territoires.
- **l'utilisation impropre du mot « marge »**, alors que le SEDIF est un établissement public : par définition, le SEDIF ne peut pas « faire de marges bénéficiaires », puisque les excédents budgétaires sont chaque année réinvestis dans l'exercice suivant.
- **l'ignorance manifeste des experts de Que Choisir des réalités du service public de l'eau potable en France**, qui conduit l'association à retenir des bases de calcul fantaisistes pour aboutir à des résultats aberrants, comme lors d'une précédente étude en février 2006.
- **le fait que l'UFC-Que Choisir n'ait pas pris contact avec le SEDIF** afin d'obtenir des éléments réels et précis dans le cadre de son étude, alors que le SEDIF était bien sûr disposé à les lui fournir.

Le Bureau du SEDIF conteste donc vivement la nouvelle enquête sur l'eau parue dans le numéro de novembre 2007 de la revue *Que Choisir*. Face à cet acharnement, le SEDIF confirme sa volonté - et la nécessité - de placer au cœur de sa démarche : la qualité, la sécurité et le service au meilleur prix pour les Franciliens.

Les élus du SEDIF rappellent qu'il existe, depuis plus de 80 ans, un consensus politique autour de la sécurité de l'approvisionnement en eau des populations, et que cet objectif majeur nécessite des investissements lourds et constants. Ces investissements sont votés à l'unanimité, à l'image du 13^{ème} Plan d'investissements 2006-2010 qui représente un montant total d'un milliard d'euros.

Les choix opérés répondent au principe de précaution, s'agissant de sécurité alimentaire et de santé publique. Que serait-il reproché aux élus si la sécurité et la qualité étaient négligées ? Que dirait-on si le SEDIF distribuait, comme certains semblent le réclamer, une eau « low cost » ?

L'Observatoire de la Qualité du Service de l'eau, dispositif d'enquête réalisé par TNS-SOFRES, montre que 94 % des consommateurs sont satisfaits de la qualité de l'eau et du service qui leur est rendu par le Sedif.

On peut s'interroger quant aux motivations d'une telle étude alors que se profilent des échéances électorales en 2008. Les élus du SEDIF ne se laisseront pas intimider par une vision étroite et orientée du service public de l'eau, et par des propos d'inspiration altermondialiste dont l'objectif est le dénigrement plus que l'information.

Dans cette nouvelle enquête, le SEDIF a relevé de nombreuses erreurs et omissions notamment sur les points suivants :

- l'abaissement du prix des branchements depuis 2006 serait suspect : dans le cadre du remplacement de tous les branchements en plomb, ce sont les branchements les plus longs qui ont d'abord été traités ; les derniers appels d'offres concernaient les branchements courts.
- compte tenu de sa taille, le SEDIF devrait réaliser des économies d'échelle sur ses travaux : cela est vrai, mais très largement compensé par les contraintes d'exécution en milieu urbain (en particulier la protection des chantiers et la réduction des nuisances aux riverains, les communes étant de plus en plus exigeantes dans ce domaine). Par ailleurs, l'encombrement des sols renchérit les coûts d'intervention en milieu urbain, de même que des aménagements décidés par d'autres collectivités et qui contraignent le SEDIF à renouveler des conduites avant leur fin de vie (tramways...).

Pour mémoire, l'étude de 2006 comportait d'autres erreurs, réitérées en 2007, notamment le montant des volumes d'eau vendus par le SEDIF en 2004¹, l'énergie utilisée pour la production d'eau potable² et l'évaluation des amortissements du SEDIF³.

Le SEDIF confirme son engagement en faveur de la qualité de l'eau et de la sécurité d'approvisionnement. Depuis sa création en 1923, le SEDIF a pour mission d'alimenter en eau potable plus de 4 millions de franciliens dans 144 communes d'Ile-de-France. Responsable d'un bien vital et précieux, il se conforme aux exigences techniques et réglementaires tout en apportant des réponses à la hauteur des attentes des consommateurs, toujours plus élevées.

Le SEDIF a recours aux rivières pour produire l'eau potable. Cette ressource est très dégradée et nécessite des traitements très poussés. Pour autant, en sortie des usines de traitement, l'eau produite et distribuée sur son territoire est d'une qualité irréprochable : 350 000 analyses sont effectuées chaque année. Les résultats, accessibles à tous, montrent un très haut niveau de qualité de l'eau distribuée.

Autre objectif majeur du SEDIF : la sécurité de l'approvisionnement, c'est-à-dire l'alimentation en toutes circonstances de 4 millions d'habitants, y compris en cas d'incapacité temporaire d'une unité de production, de rupture d'une canalisation importante, de panne EDF majeure, de pollution massive sur une rivière, de sécheresse, d'inondation, etc...

Près de 130 millions investis en 2007

Dans cette optique, les dépenses d'équipement du SEDIF en 2007 s'élèvent à 128,4 millions d'euros. L'essentiel de ces dépenses correspond aux travaux dans les usines et réservoirs (60,5 M€), ainsi que sur les canalisations (25,7 M€), sans oublier 38,2 M€ de dépenses consacrées au remplacement des branchements en plomb, imposé par la directive européenne du 25 décembre 1998.

Le produit des ventes d'eau (94,4 M€) et la TVA récupérable sur les travaux réalisés (20,6 M€) constituent la principale source de financement du budget, complétée par des emprunts (42,7 M€) et des subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (1,5 M€).

13^{ème} Plan : plus d'un milliard d'euros investis sur 5 ans (2006-2010)

- Garantir un niveau toujours plus élevé de qualité de l'eau en modernisant les filières de traitement
- Renforcer encore la sécurité de l'approvisionnement, c'est-à-dire l'alimentation en eau de la population en toutes circonstances
- Maintenir les performances des installations en renouvelant le patrimoine industriel, usines, réservoirs, réseau de canalisations...
- Poursuivre la politique environnementale en intégrant le développement durable au cœur de nos actions

¹ Le montant des volumes d'eau vendus par le SEDIF en 2004 : UFC-Que Choisir retenait en février 2006 dans ses méthodes de calcul le chiffre de 201 millions de m³ par an. Les volumes vendus du SEDIF s'élèvent à 270 millions de m³, soit 25% de plus.

² L'énergie utilisée pour la production d'eau potable représente une part significative des coûts du SEDIF. Faussement évalué à 2 centimes par m³ par UFC-Que Choisir, le coût de l'énergie s'établit à 3,6 centimes par m³ dans la réalité des faits.

³ L'évaluation des amortissements du SEDIF comportait des erreurs encore plus frappantes. Les récents investissements dus à l'arrivée en fin de vie d'une part importante du patrimoine du Syndicat impacte l'amortissement des ouvrages de production qui s'élève de ce fait à 35,4 millions d'euros en 2004. L'étude de l'UFC-Que Choisir retient le chiffre de 8,1 millions d'euros.

Créé en 1923, le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France regroupe 144 communes de la région parisienne. Il est responsable de l'alimentation en eau potable pour plus de 4 millions de consommateurs, ce qui en fait le premier service public d'eau en France et l'un des tout premiers en Europe.

Il est présidé par André Santini, Secrétaire d'Etat, Maire d'Issy-les-Moulineaux.

Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France a délégué l'exploitation du Service de l'Eau à Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux Banlieue de Paris, dans le cadre d'un contrat de régie intéressée.

* * * * *

Contacts presse

Patricia Tirot - SEDIF - Tel : 01 53 45 42 22

Bertrand Paul / Amélie Francoz - Tel : 01 41 86 76 76